



Projet d'augmentation de la capacité du
lieu de dépôt définitif de sols contaminés
de Signaterre environnement inc. à
Mascouche et implantation d'un nouveau
Centre de traitement de sols.

Localisation (Vue vers le Nord)

23/1/2017



Rivière Mascouche

Signaterre

LET de Lachenaie
Complexe Enviro Connexions

Saramac
(Produits de Béton)

Tricentris

Autoroute 640

Lachenaie

1000 m

Image © 2016 DigitalGlobe

Google Earth

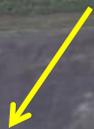
2002

Date des images satellite : 10/10/2016 45°43'31.08"N 73°33'25.55"O élév. 17 m altitude 2.93 km

23/1/2017



Dépôt à neige



Signaterre

Saramac

Étangs aérés
Mascouche/Terrebonne

Résidence



Tricentris

200 m

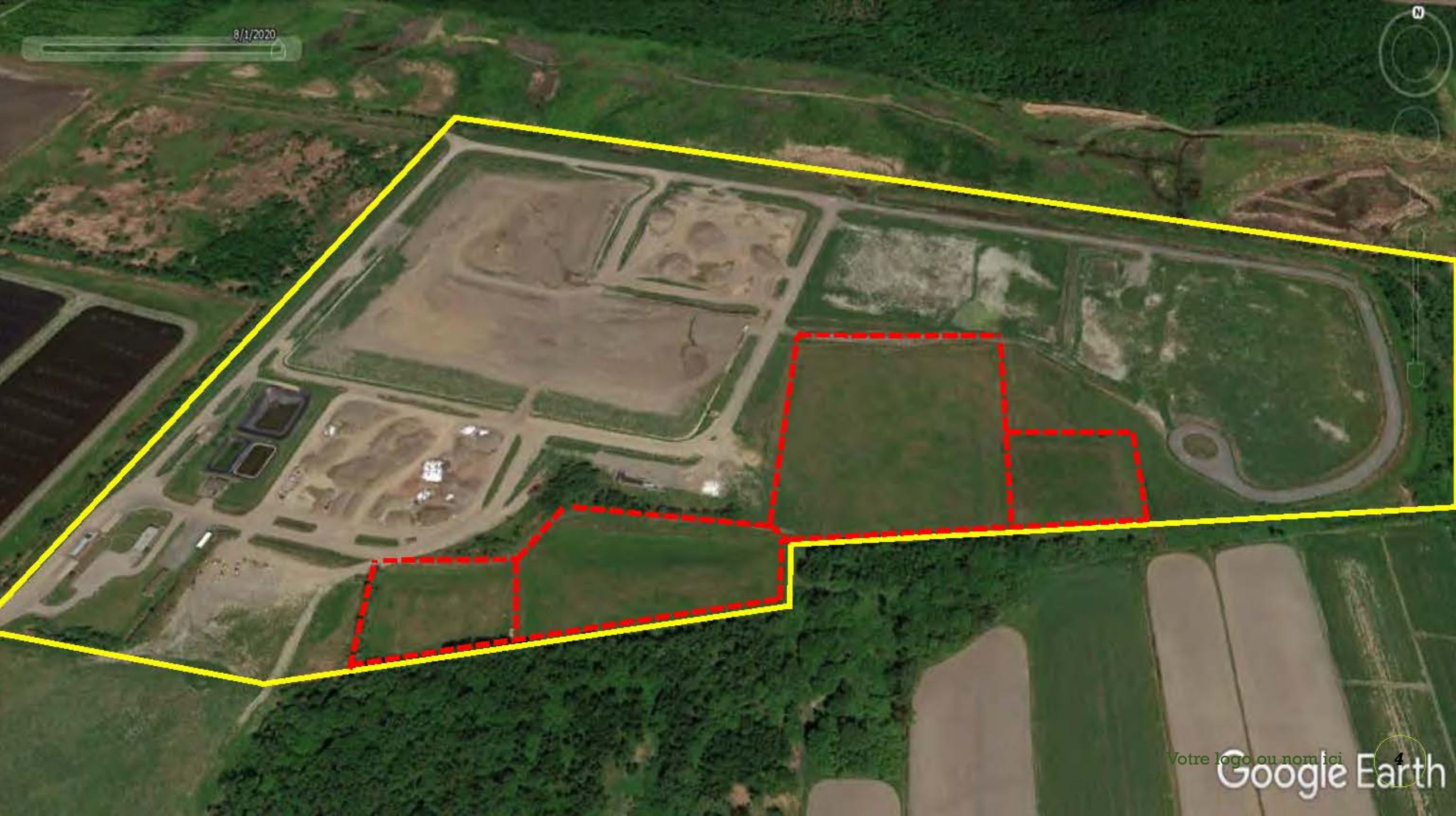
Google Earth

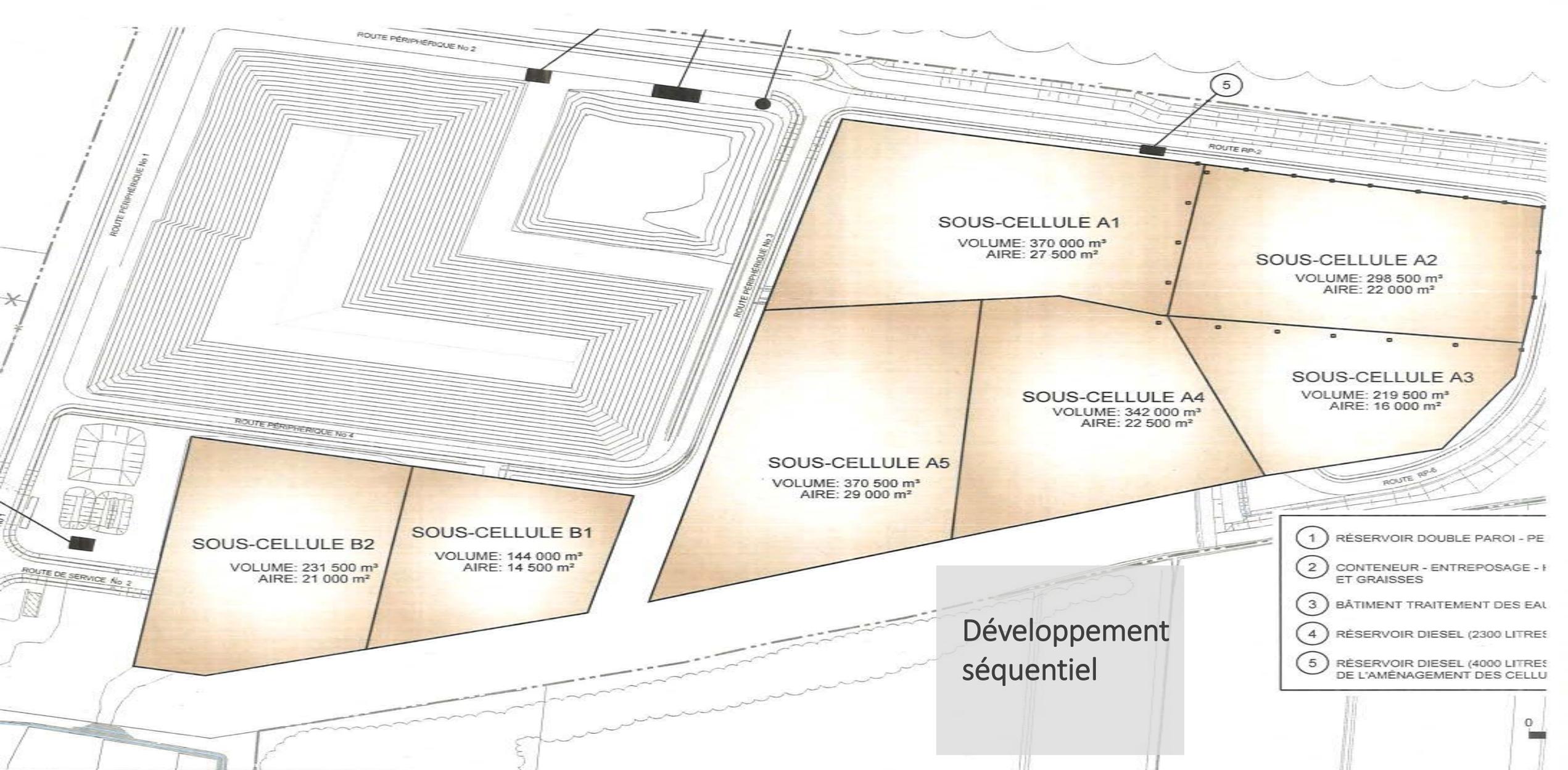
Image © 2016 DigitalGlobe

2002

Date des images satellite : 10/10/2016 45°43'18.14"N 73°34'12.88"O élév. 16 m altitude 1.40 km

8/1/2020





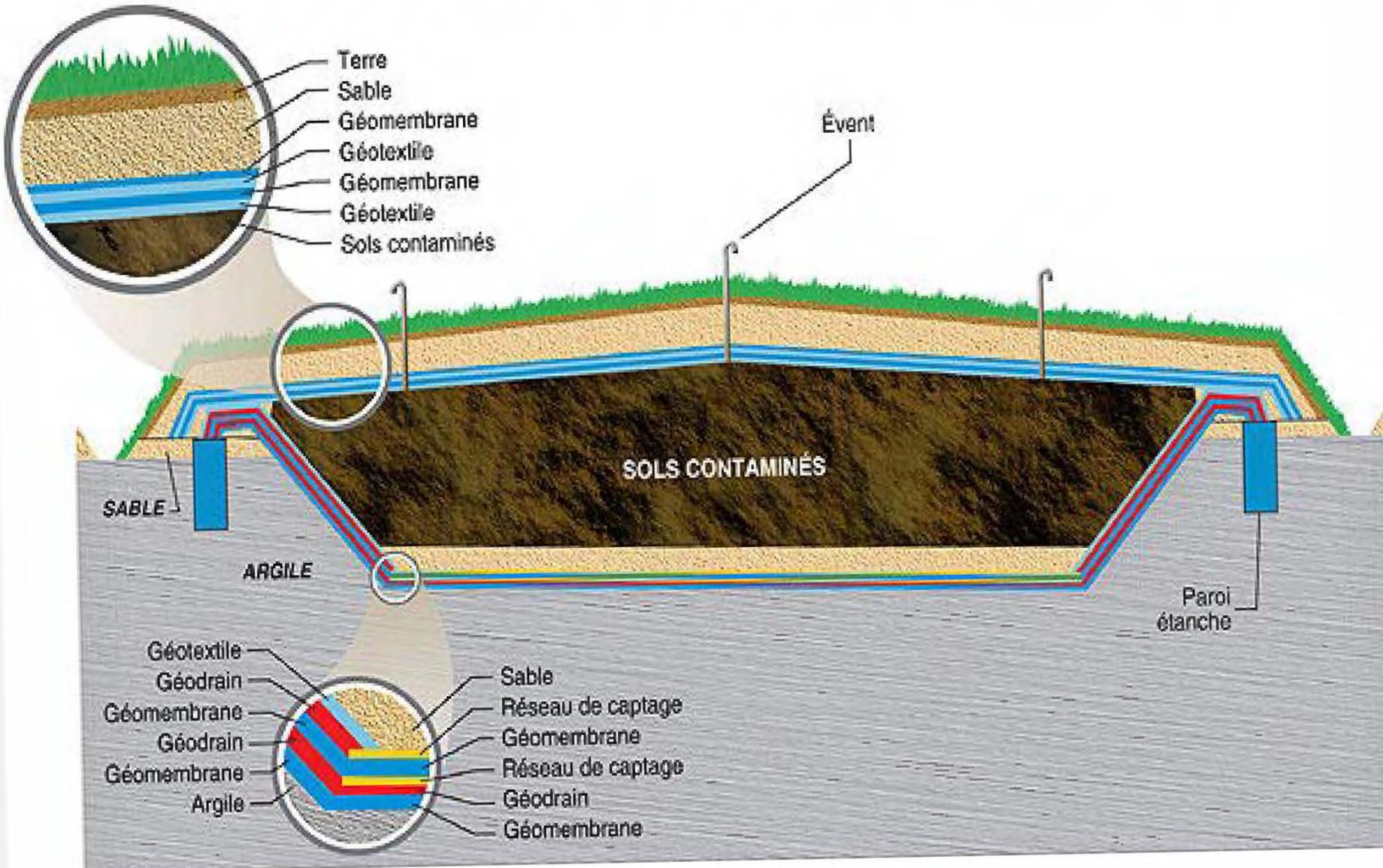
Développement séquentiel

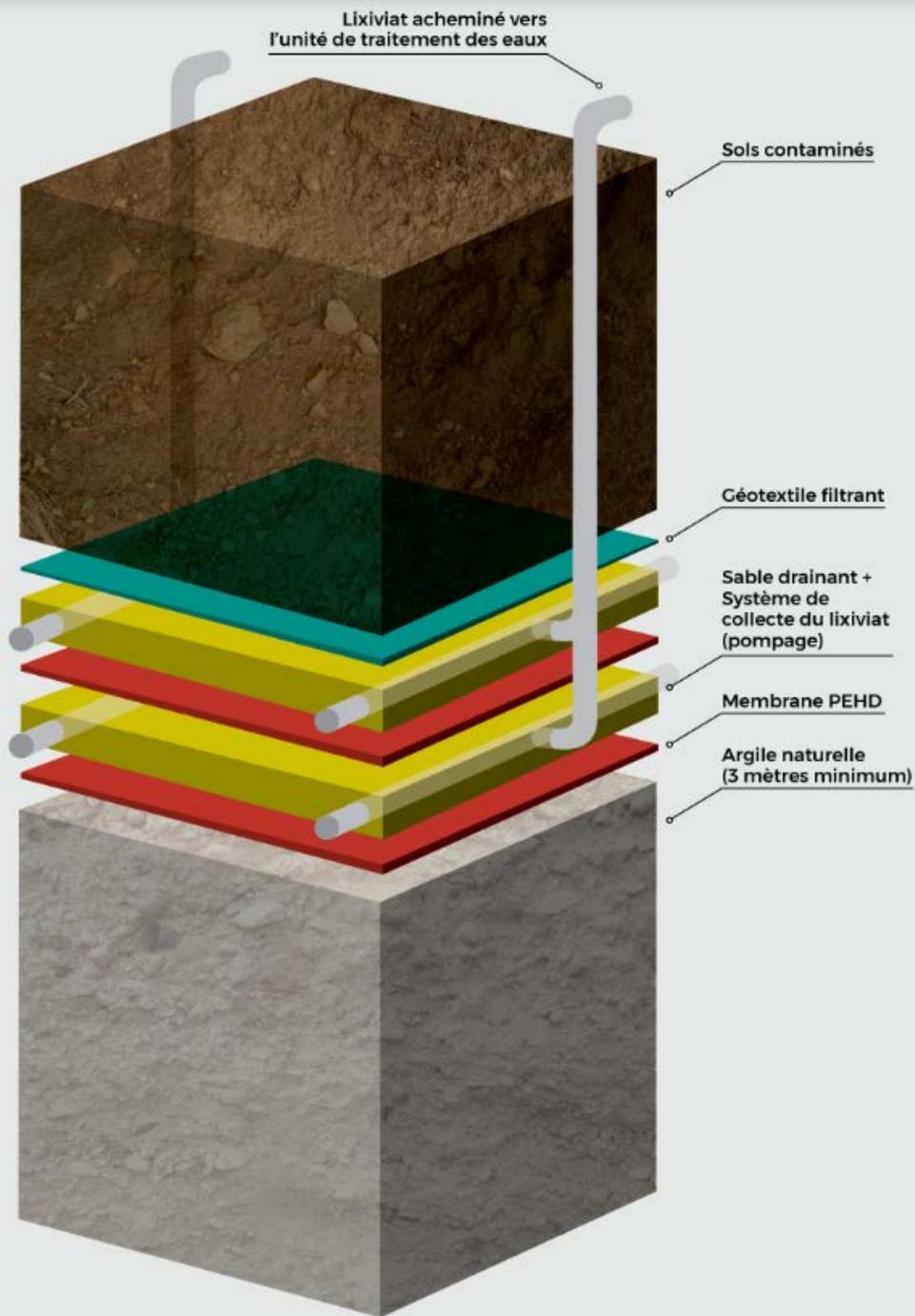
Nouveau centre de traitement de sols

- *À la fine pointe de la technologie ;*
- *Permet de doubler la capacité de traitement.*

- *Pas de nouveaux impacts ;*
- *Mesures d'atténuation pour les poussières.*

Coupe d'une cellule à sécurité maximale





Systeme d'imperméabilisation d'une cellule d'enfouissement à sécurité maximale.

Garanties financières

Le RESC prévoit le maintien d'une garantie financière pour la fermeture du lieu.

Garanties financières

Le RESC prévoit le maintien d'une garantie financière pour la fermeture du lieu.

Création d'une **fiducie d'utilité publique** pour couvrir les coûts de gestion post-fermeture durant un minimum de 30 ans. Il s'agit d'une première au Québec pour ce type de lieu.

Comité de vigilance pour entretenir le contact avec la communauté.

Comité de vigilance pour entretenir le contact avec la communauté.

Membres:

- Ville de Mascouche ;
- MRC des Moulins ;
- Conseil des bassins versants des Mille-Îles (COBAMIL) ;
- Conseil régional de l'environnement de Lanaudière (CREL) ;
- Résidente.

Répercussions du projet

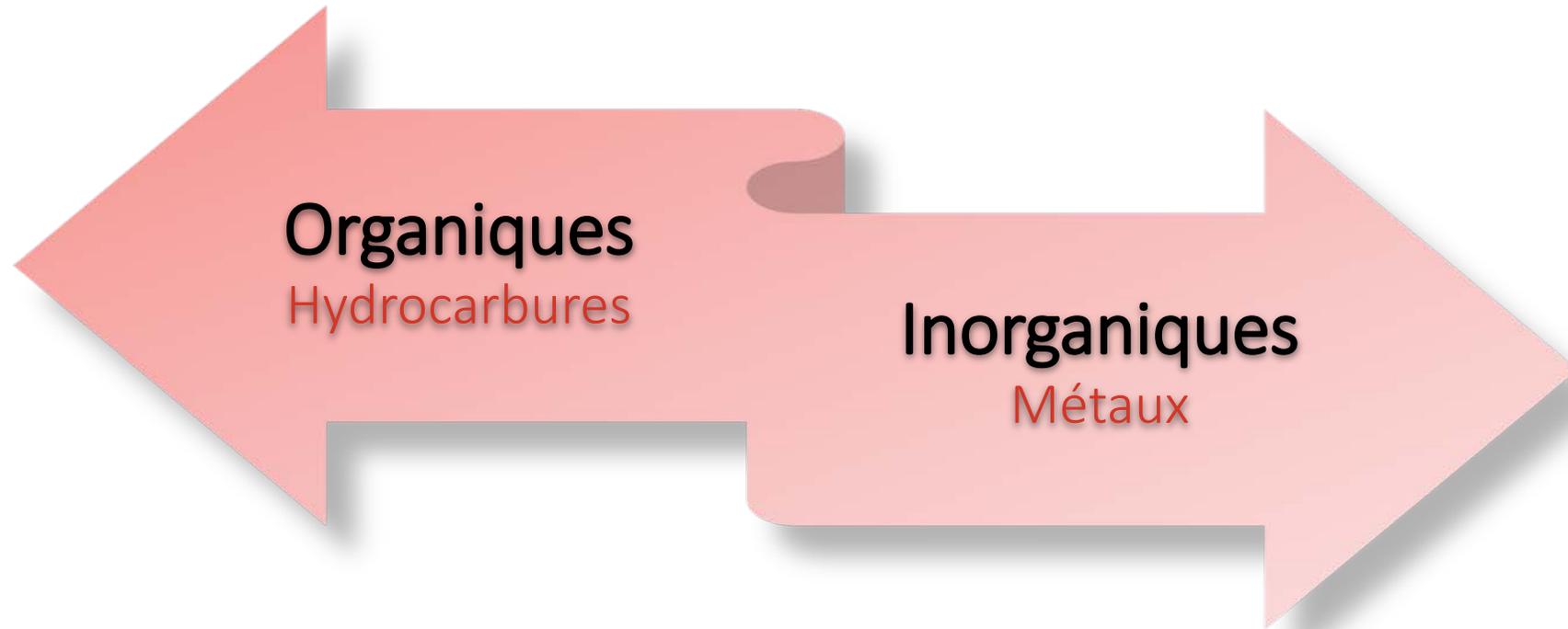
- *Hautement significatives pour la réhabilitation des terrains contaminés de la grande région métropolitaine.*

La réhabilitation des terrains contaminés: des impacts positifs.

- Environnement ;
- Valeur immobilière = revenus de taxes ;
- Favorise le re-développement :
 - réduction de l'étalement urbain (GES).

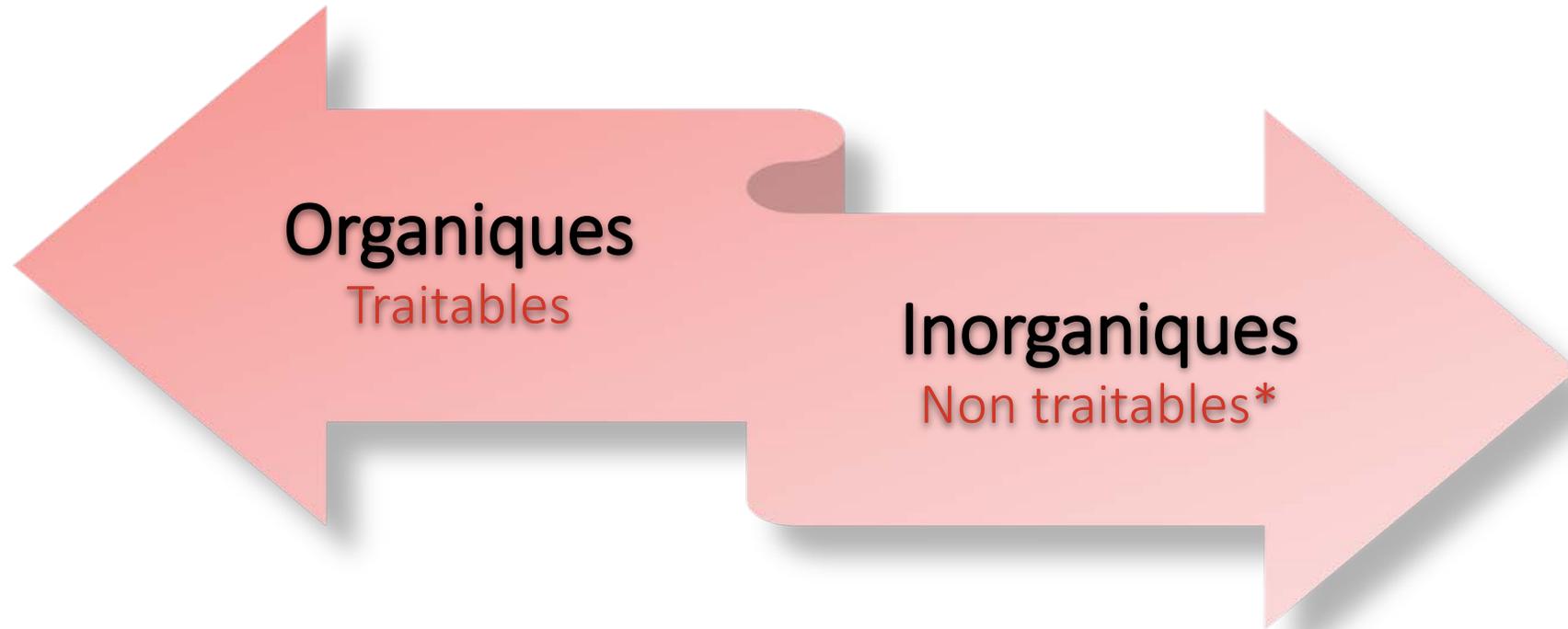
Traitement et enfouissement

2 types de contaminants



Traitement et enfouissement

2 types de contaminants

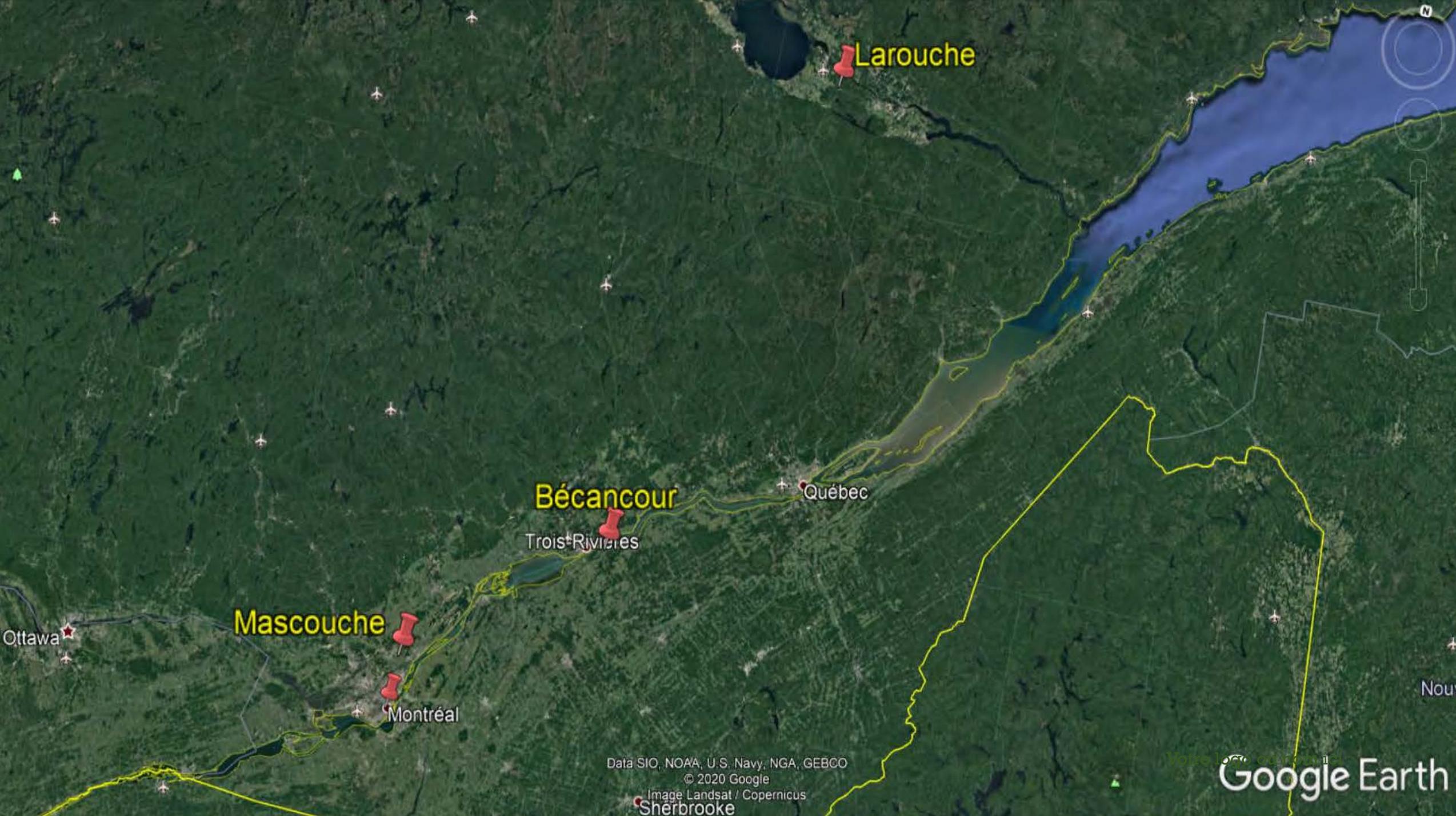


*Techniquement et économiquement difficilement atteignable à grande échelle.

Traitement et enfouissement

Sols organiques **non traitables**





Larouche

Bécancour

Québec

Trois-Rivières

Mascouche

Montréal

Ottawa

Data SIO, NOAA, U.S. Navy, NGA, GEBCO

© 2020 Google

Image Landsat / Copernicus

Sherbrooke

Google Earth

POLITIQUE DE PROTECTION DES SOLS ET DE RÉHABILITATION DES TERRAINS CONTAMINÉS

Plan d'action
2017-2021



Montréal, le 10 septembre 2017

Patrick Beauchesne
Sous-ministre
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
675, boul. René Lévesque Est, 9e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

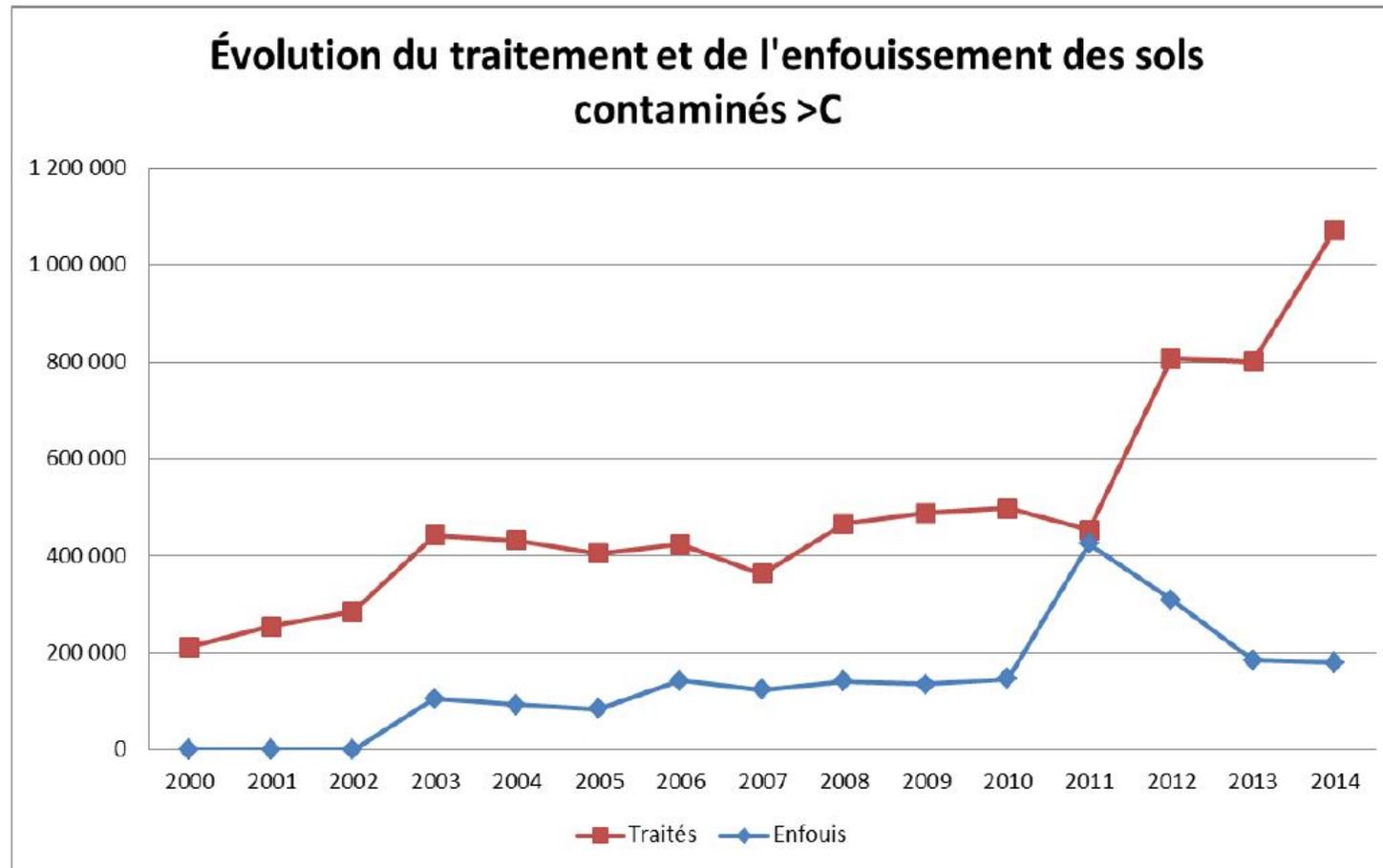
Objet : Commentaires suite à la publication du Plan d'action 2017-2021 de la Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés

Monsieur,

Par la présente, Réseau Environnement souhaite informer le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) que certaines informations présentées dans le *Plan d'action* publié en avril 2017 sont erronées ou incomplètes.

Nous sommes d'avis que ces imprécisions sont capitales dans le contexte des récentes mises à jour législatives (LQE et Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés) et des diverses consultations sur les modifications réglementaires qui s'ensuivent. Le *Plan d'action* sera aussi fréquemment utilisé comme référence lors de ces consultations, mais également comme une source d'information fiable et officielle puisqu'elle émerge du gouvernement.

Malheureusement, il est de notre avis qu'une fausse information est répétée dans ce document. À la page 27, on mentionne « *le faible coût de l'enfouissement par rapport à celui du traitement* ». Cet argument est utilisé pour « *expliquer le recours à l'enfouissement* » et est décrit comme un « *obstacle à la valorisation des sols excavés* ». À la page 30, on mentionne « *les coûts globalement plus bas de l'enfouissement relativement au traitement pour certains types de contamination font en sorte que ces sols continueront d'être enfouis plutôt que traités et valorisés...* ». La perception selon laquelle l'enfouissement est moins cher que le traitement est utilisée afin de justifier l'approche ministérielle qui vise à favoriser encore plus le traitement des sols contaminés. Or, selon Réseau Environnement, l'enfouissement des sols CD est plus cher que leur traitement, ce qui réfute l'argument principal utilisé pour justifier toute l'approche ministérielle.



À la lumière de cette courbe, nous constatons que l'enfouissement des sols supérieur au critère C demeure relativement constant alors que le traitement augmente considérablement.

**Référence : Réseau Environnement, le 10 septembre 2017, Objet : Commentaires suite à la publication du Plan d'action 2017-2021 de la Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés*

Réutilisation des sols

- *Signaterre environnement maximise la valorisation des sols traités.*



Laisser une terre moins polluée aux générations futures.